



## **NEXEM PRÊT A SACRIFIER LE RÉGIME de PRÉVOYANCE DE LA CCNT 66**

Suite au droit d'opposition exercé par les organisations CGT, FO et SUD sur le nouvel avenant prévoyance, NEXEM n'a accepté de rouvrir qu'un simulacre de négociation. Même en la parant de l'adjectif « loyale », cette négociation était loin d'être sincère, et sans aucune intention d'aboutir. Dès le début de la négociation, NEXEM indique qu'il n'y aura qu'une seule séance de discussion.

NEXEM n'a aucune volonté réelle de conclure un nouvel accord avec les organisations syndicales CGT, SUD et FO. NEXEM maintient volontairement les mesures qui ont provoqué le droit d'opposition majoritaire des organisations syndicales.

**SUD, CGT et FO demandaient la mise en place de la subrogation** et de garantir le versement mensuel des prestations liées aux arrêts de travail. NEXEM a seulement accepté d'ouvrir une négociation au 1<sup>er</sup> semestre 2019, tout en refusant de s'engager davantage.

**A l'inverse, NEXEM campe sur sa position d'imposer une « obligation d'investissement prévention » de 0.1% prélevé sur la masse salariale brute des établissements.** Cette mesure viendrait, d'après NEXEM, améliorer la prévention des risques professionnels dans chaque établissement pour ainsi améliorer les comptes du régime. NEXEM dit vouloir favoriser des mesures locales. Or, ce n'est qu'un trompe-l'œil. Comment des mesures locales pourraient répondre à des enjeux d'ampleur collective ?

Avec cette mesure, les représentants syndicaux et les élus au CSE devraient cogérer cette nouvelle enveloppe. NEXEM tente ainsi de leur faire porter la responsabilité des dégâts occasionnés par les organisations de travail nocives et la dégradation des conditions de travail.

SUD, CGT et FO s'y opposent mais NEXEM reste sourd, arcbouté sur une posture idéologique « d'individualisation » des risques et déconnectée de la réalité du terrain.

Quelle ironie alors que depuis des années les organisations syndicales exigent des moyens et une amélioration de la convention collective en faveur des conditions de travail !

La posture du syndicat employeur semble bien de tenter de se dédouaner des obligations légales en matière de santé et de sécurité des salariés. D'ailleurs quand on leur demande d'écrire le contraire dans l'avenant, c'est un refus ! NEXEM est ainsi démasqué dans son objectif, objectif coûteux puisque cette mesure représente entre 6 et 8 millions d'euros à l'échelle de l'ensemble des établissements.

Les organisations syndicales de salariés ont tout tenté jusqu'au dernier moment pour trouver une solution acceptable avec l'organisation patronale, en demandant par exemple d'ouvrir une négociation spécifique sur la prévention des risques professionnels.

**Rien n'y aura fait. NEXEM maintient sa volonté d'imposer brutalement des dispositions dont, vous l'aurez bien compris, les effets annoncés restent plus qu'illusoire !**

**Le dédouanement des employeurs face à leurs obligations de moyens et de résultats en matière de santé et de sécurité au travail a un coût que la DGCS annonce, d'après NEXEM, être prête à financer !**

**SUD, CGT et FO ne s'y associeront pas.**

**Par contre, la subrogation et la garantie du versement mensuel, réelles avancées sociales pour les salariés sans coût financier supplémentaire pour les employeurs, devrait attendre ! Que faut-il en déduire ?**